

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 13 septembre 2018

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL (à partir de 20h10), Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Dominique BARRAT, Marielle BRUNET, Michel KRYSTLIK, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Dominique GOVAERTS, Richard MEYER, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Anthony MAHE a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

SECRETAIRE : Dominique BARRAT

En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 15

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire a ouvert la séance en faisant le point sur les dossiers d'actualité :

- Je vous fais part des félicitations de deux sénateurs, Mme Frédérique Puissat et Mr André Vallini en ce qui concerne la qualité du contenu et des textes de la lettre municipale. Remerciements à tous ceux qui participent à l'élaboration de la lettre et plus particulièrement, à Patrice.
- La période estivale s'est bien passée, sans incident majeur à l'exception d'un accident routier au Versoud. Les nombreuses manifestations se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont connu la réussite, que ce soit le 14 juillet et son feu d'artifice, Ciné Danse les plus malchanceux côté météo, la Valdingue qui n'a généré que de bons retours, Dominique vous en dira deux mots plus tard, le Fun Car qui a rassemblé 1000 entrées et une piscine qui a pleinement joué son rôle. Je renouvelle mes remerciements à tous les bénévoles.
- Ces deux derniers mois, des équipements nouveaux au service de la population ont été mis en service :
 - Les conteneurs semi-enterrés et enterrés (points d'apport volontaire)
 - La borne de rechargement à destination des véhicules électriques (il reste à donner un bon coup de communication à ces nouveautés et recadrer déjà ceux qui ne respectent pas les consignes).

En divers :

- L'EPFL est propriétaire du bâtiment ex-Casino et le bail de mise à disposition de l'espace commercial est signé. Une étude de faisabilité d'aménagement des deux étages supérieurs en appartements destinés à la location a démarré cette semaine.
- La première réunion de terrain se rapportant au SPR s'est tenue le 26 juillet (33° au thermomètre).

- La rentrée scolaire s'est déroulée dans le plus grand calme, l'effectif de l'école publique reste constant. Le rythme scolaire reste maintenu à 4 jours 1/2 par semaine, comme vous le savez.

Quelques manifestations restent à venir qui occuperont la fin du mois de septembre :

- Les journées du patrimoine
- Le Dirt Fake destiné à réaliser des sculptures à partir de métaux récupérés

Et enfin, le grand concours de qualification à la pétanque qui se jouera ce vendredi à la Martinette : nos joueurs locaux rencontreront les champions de France en titre ! Thierry nous promet une ratatouille, nous préférierions un gratin dauphinois !

Nous avons 12 délibérations à prendre, dont beaucoup sont récurrentes. Je tiens à souligner que nous devons nous attarder sur le financement de la compétence GEMAPI pour laquelle nous avons préparé des diapositives d'information.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseils municipaux : 25/10, 22/11 et 13/12 à 19h15
- Rencontre Associations et Calendrier des fêtes : 15 octobre 2018 à 20h. Espace Versoud
- SPR : 19/11 et 10/12 à 14h00

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

✓ Convention de mise à disposition des locaux municipaux aux associations.

La commune de Saint Geoire en Valdaine est riche de son tissu associatif. Afin de permettre la pratique des différentes activités régulières, des locaux et équipements municipaux sont mis à disposition des associations locales.

Une convention précisant les modalités de mise à disposition, notamment à titre gracieux, est à signer entre les parties, Ces conventions feront apparaître dorénavant le coût de mise à disposition.

Il est proposé de signer des conventions avec les associations suivantes :

- Cocktail Melody
- USV Basket
- USV Football
- Clic & Clap
- Enfance & Loisirs la Valdaine
- Club Rencontre
- Ski Nordique Chartrousin
- FA SI LA Music
- Amicale Boule
- Les archers de la Valdaine
- Les amis de l'école
- La Cuivrierie

Décision : accepté avec 2 abstentions

✓ Finances

✓ Frais de participation au fonctionnement des écoles.

Ecoles Publiques

Monsieur le Maire précise qu'une commune accueillant dans une école publique située sur son territoire un enfant dont la famille réside dans une autre commune, reçoit de cette dernière une contribution annuelle aux charges de l'école. La commune de St Geoire en Valdaine accueille des enfants des communes de Merlas, Velanne, St Sulpice des Rivoires et potentiellement d'autres.

Selon les accords pris précédemment :

- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école maternelle est de 750 €/enfant pour Merlas et de 800 €/enfant pour Velanne, St Sulpice des Rivoires et autres communes.
- La participation annuelle pour l'école élémentaire est de 450 €/enfant pour la commune de Merlas et de 516,97 €/enfant pour Velanne, St Sulpice des Rivoires et autres communes.

Il est proposé, après révision des coûts (Ecole élémentaire : 497.57 € et Ecole maternelle 1 298.20 €), les participations annuelles des communes extérieures de la manière suivante :

Communes de Velanne, St Sulpice des Rivoires et autres

Ecole élémentaire : 500.00 € par élève

Ecole maternelle : 800.00 € par élève

Commune de Merlas

Ecole élémentaire : 450 € par élève

Ecole maternelle : 750 € par élève

Une convention est à signer entre les communes pour valider cette décision.

Décision : validées à l'unanimité

Ecole Privée de Plampalais

Monsieur le Maire rappelle que la commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat de Plampalais par la loi 2009-1312 du 28-10-2009.

Toutes les dépenses ne sont pas prises en compte dans le cadre de la garantie de parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association.

L'évaluation du coût annuel de scolarité d'un enfant à l'école élémentaire est de 497,57 €.

En application des critères définis par la circulaire du 15 février 2012, le coût de scolarité pour l'école privée est de 372 €.

Cette somme s'applique aux élèves habitant Saint Geoire en Valdaine scolarisés au sein de l'école de Plampalais.

Décision : validée à l'unanimité

Arrivée de Patrice MORTREUIL à 20h10.

✓ Tableau des subventions n°2

Dans le cadre du budget primitif 2018, les crédits votés le 22 mars 2018 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

65748 - Subv. fonct. (privé) - autres organismes	VOTE 2018
APEL	300
FNACA	100
USV FOOT	2 000
FNATH	100
TOTAL	2 500

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Révision de loyers

Maison Paroissiale

La paroisse, loue un local à usage d'habitation appartenant à la commune pour loger les prêtres. Il est prévu de réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 593,42 € TTC par mois.

Pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers :

$$593,42 * 126,82 (4^{\text{ème}} \text{ trim } 2017) / 126,34 (\text{moyenne année } 2017) = 595,67 \text{ €}$$

Décision : accepté à l'unanimité

Auberge du Val d'Ainan

La SAS EPICURE BACCHUS & COMPAGNIE, loue un tènement immobilier, place Bonnin, à usage de bar, restaurant traditionnel, pizzeria, salon de thé et auberge.

L'acte signé le 3 novembre 2014 prévoit une clause de révision annuelle en fonction de la variation de l'indice national trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 octobre 2019; il est proposé d'appliquer la formule suivante :

$$\frac{15\,360 \text{ € (loyer annuel de base)} \times 1671 \text{ (indice } 1^{\text{er}} \text{ trimestre } 2018)}{1648 \text{ (indice de base)}}$$

Soit 15 574,37 € HT

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Convention de service avec la résidence autonomie

Les agents techniques de la ville sont sollicités pour des interventions au sein de la résidence autonomie de Plampalais de Saint Geoire en Valdaine. Il est proposé aujourd'hui de reconduire la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune pour les actions réalisées par les agents pour le compte de l'établissement.

Le temps moyen est estimé à 12 h par semaine pour un coût horaire de base de 15,70 €/heure.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Convention de Participation RAM

Monsieur le Maire rappelle que le Relais Assistants Maternels (RAM) de la Valdaine est géré par la commune de Velanne suite au départ de la commune de la Bâtie Divisin du Pays Voironnais et que ce RAM est une action inscrite au Contrat Enfance Jeunesse de la Valdaine.

Le précédent CEJ a pris fin le 31 décembre 2017 et pour le nouveau, à compter du 1^{er} janvier 2018, la commune de Charancieu s'est retirée. Il reste donc 8 communes pour financer cette action : Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine, Merlas, Voissant, Saint Bueil, Saint Sulpice des Rivoires et Velanne.

Une convention de financement est à signer entre toutes les communes pour l'année 2018.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ « Montée des trois pierres »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le plan d'investissements, les travaux d'amélioration de la montée des 3 Pierres sont inscrits après une étude de faisabilité réalisée en 2015.

Le dossier de consultation des entreprises est finalisé. L'appel d'offre sera publié pour un retour des offres le 18 octobre 2018 à 12h. Un seul lot compose le dossier.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 31 juillet 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 18 20049 – réceptionné le 25 juin 2018

Demandeur : L'Immobilière du Lac

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : Création de 3 lots à bâtir

Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p

Zonage : Ub

CUa 38 386 18 20052 – réceptionné le 5 juillet 2018

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Roulet

Objet : Succession Cleyet-Merle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 112 – AS 113

Zonage : Ub et Ubb1

CUa 38 386 18 20053 – réceptionné le 5 juillet 2018

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : La Martinette

Objet : Vente Bouaziz / Moreau

Section (s) / Parcelle (s) : AL 38 – AL 537

Zonage : Nha, Aa et N espace boisé classé

CUa 38 386 18 20054 – réceptionné le 6 juillet 2018

Demandeur : M^e Nicolas Julliard

Adresse du terrain : Les Egarrières

Objet : Vente Cleyet-Merle / Jalby

Section (s) / Parcelle (s) : AB 66 – AB 120 – AB 123

Zonage :

AB 66 = Nh

AB 120 – AB 123 = A

CUb 38 386 18 20055 – réceptionné le 13 juillet 2018

Demandeur : Gérard Louvat

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 219

Zonage : Ub et Uba

CUb 38 386 18 20056 – réceptionné le 13 juillet 2018

Demandeur : Maryvonne Krystlik

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : Partage / Construction maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 353 – AS 354 – AS 355 – AS 356 – AS 357 – AS 360

Zonage :

AS 353 = As

AS 355 – AS 356 – AS 357 – AS 360 = Ub

AS 354 = As, Ub et Uba

CUa 38 386 18 20057 – réceptionné le 20 juillet 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Les Hôpitaux

Objet : Vente Rivart / Fernandez - Felix

Section (s) / Parcelle (s) : AX 246

Zonage : Nh

CUa 38 386 18 20058 – réceptionné le 20 juillet 2018

Demandeur : M^e Jérôme Quenard

Adresse du terrain : Champet

Objet : Vente CIDF / Villard

Section (s) / Parcelle (s) : AH 252

Zonage : Uaa et Uab2

DECLARATIONS PREALABLES**DP 038 386 18 20039 – Réceptionné le 25 juin 2018**

Demandeur : Cabinet Sintegra pour le compte de Mme Bayon

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : création de deux lots (lot A : 4011m² de terrain nu // lot B : 1421m² habitation existante + jardin)

Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p

Zonage : Ub

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20041 – Réceptionné le 3 juillet 2018

Demandeur : Dominique Trompat

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : création d'un auvent

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 200

Zonage : Ub

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20042 – Réceptionné le 17 juillet 2018

Demandeur : Société d'Habitation des Alpes

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : installation de colonnes enterrées

Section (s) / Parcelle (s) : AW 122

Zonage : Uab1

Instruction en cours

DP 038 386 18 20043 – Récépissé le 24 juillet 2018

Demandeur : Arnaud Veyrier
Adresse du terrain : passage du Lavoir
Objet : réfection de la toiture
Section (s) / Parcelle (s) : AN 236
Zonage : Ub

Instruction en cours

DP 038 386 18 20044 – Récépissé le 25 juillet 2018

Demandeur : Jean-Marc Santurenne
Adresse du terrain : route du Bourg
Objet : réfection de la toiture
Section (s) / Parcelle (s) : AM 107
Zonage : Uab1

Instruction en cours

DP 038 386 18 20045 – Récépissé le 31 juillet 2018

Demandeur : Lan Rectenwald
Adresse du terrain : voie de la Thuery
Objet : déplacement porte d'entrée pharmacie
Section (s) / Parcelle (s) : AE 260
Zonage : Ue et Ueb4

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 18 20001 – Récépissé le 23 février 2018

Demandeur : Régis Cleyet-Merle
Adresse du terrain : Grosset
Objet : extension de la maison
Section (s) / Parcelle (s) : AD 233
Zonage : Nh

PC délivré le 11 juillet 2018

PC 38 386 18 20003 – Récépissé le 4 juin 2018

Demandeur : GAEC de la Cascade
Adresse du terrain : Rozier
Objet : extension bâtiments agricole existants
Section (s) / Parcelle (s) : AV 30
Zonage : A

Demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur le 28 juin 2018. Dépôt des pièces complémentaires le 23 juillet 2018 ; envoi au service instructeur le 24.

PC 38 386 18 20004 – Récépissé le 4 juillet 2018

Demandeur : Abdelhakim Bentara
Adresse du terrain : route de St Sulpice
Objet : construction maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AW 132
Zonage : Ub

PERMIS DE DEMOLIR

PD 38 386 18 20001 – Récépissé le 15 mai 2018

Demandeur : SCI de Plampalais
Adresse du terrain : rue de la Rochette
Objet : démolition d'un hangar dans sa totalité
Section (s) / Parcelle (s) : AM 187
Zonage : Ueb2

PD délivré le 26 juin 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 18 20049 – réceptionné le 25 juin 2018

Demandeur : L'Immobilière du Lac

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : Création de 3 lots à bâtir

Section (s) / Parcelle (s) : AW 102p – AW 200p

Zonage : Ub

Opération non réalisable, arrêté pris le 22 août 2018

CUb 38 386 18 20055 – réceptionné le 13 juillet 2018

Demandeur : Gérard Louvat

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 219

Zonage : Ub et Uba

Arrêté favorable

CUb 38 386 18 20056 – réceptionné le 13 juillet 2018

Demandeur : Maryvonne Krystlik

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : Partage / Construction maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 353 – AS 354 – AS 355 – AS 356 – AS 357 – AS 360

Zonage :

AS 353 – AS 354 = A et Ub

AS 355 – AS 356 – AS 357 – AS 360 = Ub

Instruction en cours

CUa 38 386 18 20059 – réceptionné le 3 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Boulongeat

Objet : Vente Forest / Barroso Perreira

Section (s) / Parcelle (s) : AK 35

Zonage : Nh

CUa 38 386 18 20060 – réceptionné le 3 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Gaité

Objet : Vente Malatrait / Thomet – Calone

Section (s) / Parcelle (s) : AL 21 – AL 22 – AL 581 – AL 582

Zonage : Uaa et As

CUa 38 386 18 20061 – réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Brachet

Objet : Vente Breiller-Tardy / Monnet

Section (s) / Parcelle (s) : AH 42

Zonage : A

CUa 38 386 18 20062 – réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Brachet

Objet : Vente Breiller-Tardy / Monnet

Section (s) / Parcelle (s) : AH 39

Zonage : A

CUa 38 386 18 20063 – réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Gaité

Objet : Vente Malatrait / Thermo-Liaudy

Section (s) / Parcelle (s) : AL 21

Zonage : Uaa

CUa 38 386 18 20064 – réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : Le Mont de Velanne
Objet : Propriété Flamengt
Section (s) / Parcelle (s) : AC 200
Zonage : Nh et Aa

CUa 38 386 18 20065 – réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : Le Versoud
Objet : Vente Consorts Guillemet / Leveque – Ruisenor-Moreta
Section (s) / Parcelle (s) : AN 103 – AN 104 – AN 165
Zonage :
AN 103 = Ub et Uba
AN 104 = Ub et Uba
AN 165 = Ub

CUa 38 386 18 20066 – réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : La Gaité
Objet : Vente Thermoz-Liaudy / Zreika
Section (s) / Parcelle (s) : AL 443
Zonage : As

CUa 38 386 18 20067 – réceptionné le 8 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : Brachet
Objet : Vente Alibert / Monnet
Section (s) / Parcelle (s) : AH 45 – AH 46
Zonage :
AH 45 = N espace boisé classé
AH 46 = A

CUa 38 386 18 20068 – réceptionné le 8 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : Brachet
Objet : Vente Alibert / Monnet
Section (s) / Parcelle (s) : AH 43 – AH 44
Zonage :
AH 43 = A
AH 44 = N espace boisé classé

CUa 38 386 18 20069 – réceptionné le 27 août 2018

Demandeur : Me Philippe Armand
Adresse du terrain : Route du Bourg
Objet : Vente David-Berthaud Rougemaille / Haquin
Section (s) / Parcelle (s) : AM 101
Zonage : Ua

CUa 38 386 18 20070 – réceptionné le 13 août 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : Grosset
Objet : Vente Breiller-Tardy / Berthet
Section (s) / Parcelle (s) : AD 58 – AD 59
Zonage :
AD 58 = N espace boisé classé
AD 59 = A, Ab1 et Aa

CUa 38 386 18 20071 – réceptionné le 4 septembre 2018

Demandeur : Me Christine Seiller
Adresse du terrain : Route de Chartreuse
Objet : Succession Rastello
Section (s) / Parcelle (s) : AN 200
Zonage : Ubb4

CUa 38 386 18 20072 – réceptionné le 6 septembre 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Route du Roulet

Objet : Vente Consorts Dorel / Brun-Baronnat

Section (s) / Parcelle (s) : AN 112 – AN 113 – AN 117

Zonage : Ub et Ubb1

DECLARATIONS PREALABLES

DP 038 386 18 20042 – Réceptionné le 17 juillet 2018

Demandeur : Société d'Habitation des Alpes

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : installation de colonnes enterrées

Section (s) / Parcelle (s) : AW 122

Zonage : Uab1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions et de la commission

DP 038 386 18 20043 – Réceptionné le 24 juillet 2018

Demandeur : Arnaud Veyrier

Adresse du terrain : passage du Lavoir

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 236

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions et de la commission

DP 038 386 18 20044 – Réceptionné le 25 juillet 2018

Demandeur : Jean-Marc Santurenne

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 107

Zonage : Uab1

Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France

DP 038 386 18 20046 – Réceptionné le 6 août 2018

Demandeur : Clément Genton-Pereset

Adresse du terrain : chemin du Fourrier

Objet : transformation d'une porte-fenêtre en fenêtre

Section (s) / Parcelle (s) : AV 97

Zonage : Uab1

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20047 – Réceptionné le 8 août 2018

Demandeur : Martine Broquant, née Voltolin

Adresse du terrain : Champet – Voie des Cités

Objet : remplacement d'une palissade en bois par un mur en béton

Section (s) / Parcelle (s) : AH 189

Zonage : Ubb4

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20048 – Réceptionné le 10 août 2018

Demandeur : Virginie Vial

Adresse du terrain : Impasse des Vignes

Objet : peinture des volets - menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AV 97

Zonage : Ubb et Ubb1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 18 20049 – Réceptionné le 13 août 2018

Demandeur : Souhir Sahli

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : création de 2 fenêtres de toit avec volet

remplacement des fenêtres et portes-fenêtres existantes

Section (s) / Parcelle (s) : AW 32

Zonage Ub

Avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions

DP 038 386 18 20050 – Récépissé le 23 août 2018

Demandeur : Jean-Félix Delphin-Poulat

Adresse du terrain : 1921 route de Savoie

Objet : Créations de murets et piliers, installation d'un portail

Section (s) / Parcelle (s) : AH 258

Zonage : Ubb2

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20051 – Récépissé le 28 août 2018

Demandeur : Franck Thomet

Adresse du terrain : 666 route de Savoie

Objet : Mise en place d'une clôture (murette et grillage) et d'un portail coulissant

Section (s) / Parcelle (s) : AL 285 (issue de la division de la parcelle AL 253)

Zonage : As

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20052 – Récépissé le 6 septembre 2018

Demandeur : Patrice Tardy

Adresse du terrain : 534 route des Hôpitaux

Objet : Création d'une piscine semi-enterrée

Section (s) / Parcelle (s) : AX 245

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20053 – Récépissé le 10 septembre 2018

Demandeur : Mickaël Lechat

Adresse du terrain : impasse du Haut Boyet

Objet : ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AH 258

Zonage : Ubb2

Instruction en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 18 20003 – Récépissé le 4 juin 2018

Demandeur : GAEC de la Cascade

Adresse du terrain : Rozier

Objet : extension bâtiments agricole existants

Section (s) / Parcelle (s) : AV 30

Zonage : A

Demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur le 28 juin 2018. Dépôt des pièces complémentaires le 23 juillet 2018 ; envoi au service instructeur le 24.

PC 38 386 18 20004 – Récépissé le 4 juillet 2018

Demandeur : Abdelhakim Bentara

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : construction maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub

Arrêté de refus du 22 août 2018

PC 38 386 18 20005 – Récépissé le 3 août 2018

Demandeur : Département de l'Isère

Adresse du terrain : voie de la Thuery

Objet : construction d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO : bâtiment technique)

Section (s) / Parcelle (s) : AE 206

Zonage : Ue et Uea

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route de Savoie

Section (s) / Parcelle (s) : AL 21p – AL 22 – AL 581 – AL 582

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : passage du Lavoir

Section (s) / Parcelle (s) : AN 104

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Roulet

Section (s) / Parcelle (s) : AN 113 – AN 117

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Roulet

Section (s) / Parcelle (s) : AM 101

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route de Savoie

Section (s) / Parcelle (s) : AL 21

Pas d'exercice du droit de préemption

- ✓ Site Patrimonial Remarquable (SPR), demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise le 22 mars 2018 de lancer la procédure de création d'un site patrimonial remarquable à Saint Geoire en Valdaine.

Après la décision de retenir le cabinet qui mènera l'étude, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement (ci-dessous) de l'opération et de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère afin d'obtenir une aide financière.

	%	HT	TTC
Montant de l'opération :		33 930,00 €	40 716,00 €
Subvention du Ministère de la Culture :	50 %	16 965,00 €	20 358,00 €
Participation du Département :	30 %	10 179,00 €	12 214,80 €
Participation de la Région :			
Part restant à la charge du maître d'ouvrage :	20 %	6 786,00 €	8 143,20 €

Décision : accepté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Commission Culture du 05/09/2018
Rapport de Marielle BRUNET

✓ Commission Economie du 06/09/2018
Rapport de Dominique GOVAERTS

✓ Commission Aménagement du 13/09/2018
Rapport de Patrice MORTREUIL

✓ Rappports d'activités 2017 du Pays voironnais

L'ensemble des membres présents a pris connaissance des rapports d'activités des domaines du Transport, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que des Déchets pour l'année 2017.

✓ Financement de la compétence GEMAPI

Patrice MORTREUIL présente la compétence GEMAPI. Elle est devenue une compétence obligatoire des intercommunalités au 1er janvier 2018, mais ce transfert de compétence s'est effectué sans transfert de financement de l'État, lequel laisse l'opportunité aux intercommunalités d'instaurer une taxe GEMAPI (taxe additionnelle aux 4 taxes locales : TH, TFB, TFNB, CFE) pour financer l'exercice de cette nouvelle compétence. Sur la base des cotisations prévisionnelles communiquées par les syndicats, le besoin en financement de la compétence en 2019 pour le Pays Voironnais s'élèverait à 840 000 €. Or, les programmations pluriannuelles d'investissement des syndicats ne sont pas complètement finalisées à ce jour et il est craint une évolution à la hausse du montant des cotisations dans les années à venir. Lors du Conseil privé, le Président, Jean-Paul BRET a indiqué souhaiter proposer à la CLECT de ne pas impacter les AC des communes et de financer l'intégralité de la compétence par la taxe GEMAPI en 2019 (produit de 840 K€). Un budget annexe GEMAPI sera également créé en 2019. Pour autant, les avis sont partagés sur le sujet du financement de la GEMAPI : via la taxe ou par le budget général ?

Monsieur le Maire précise que la date de la CLECT – Commission locale d'évaluation des charges transférées – a été fixée le 18 septembre. La CLECT doit se prononcer sur l'évaluation des charges transférées suite à la prise de compétence GEMAPI par le Pays Voironnais au 1er janvier 2018 (277 232 € de cotisations des communes aux syndicats de rivières – valeur 2017) et son impact ou non sur les Attributions de Compensation des communes (AC).

Le rapport de la CLECT doit être remis dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert de la compétence, soit avant fin septembre 2018. A cette même échéance, est également fixée la date limite réglementaire permettant de délibérer sur l'instauration d'une taxe GEMAPI pour 2019.

Le Pays Voironnais a choisi de transférer sa compétence GEMAPI aux différents syndicats mixtes de bassins versants du territoire (SIBF / futur SYLARIV, SIAGA, SYMBHI, SMABB, SIAHBLV). Néanmoins, la compétence reste financée par le Pays Voironnais, lequel reverse ensuite des cotisations aux syndicats compétents. Il rappelle que pour 2018, la compétence a été financée sur le budget général de la collectivité, mais que pour 2019, la question de l'instauration de la taxe GEMAPI a été posée en Conseil privé le 4 septembre.

Lors des échanges au sein du conseil, des conseillers proposent un financement de la GEMAPI via la création d'une taxe associée à un abondement du budget général de la CAPV.

Monsieur le Maire se positionnera pour le financement de la GEMAPI via le budget général lors du conseil communautaire du 25 septembre.

✓ Groupement de commande permanent : avenant n°1

Par délibération du 20 décembre 2016 le Conseil communautaire du Pays Voironnais a adopté un dispositif de groupement de commande permettant de proposer tout type de marché public à ses communes membres et à leurs établissements publics en contrepartie d'une participation aux frais engagés par le Pays Voironnais, coordonnateur du groupement.

Certaines communes ont exprimé que le coût constituait un frein à leur adhésion.

Lors de la commission ressources et moyens de juillet 2017, il avait été évoqué la gratuité pour l'année 2017 compte tenu du faible nombre de marchés proposés.

Pour pérenniser le dispositif et inciter toutes les communes à adhérer, il est proposé d'acter la gratuité du dispositif de manière permanente par avenant.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Pays Voironnais : fonds de concours implantation de points d'apport volontaire

De nouvelles règles de financement des points d'apport volontaire ont été discutées et validées en Commission Protection de l'Environnement du 10 avril 2018, en Conseil exécutif du 17 avril 2018 et en conseil communautaire du 24 avril 2018.

A ce titre, certains aménagements sont éligibles comme les conteneurs enterrés.

L'aide du Pays Voironnais versée à la commune contribuant au financement de l'aménagement ne peut excéder 50 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'équipe de conteneurs enterrés place Bonnin et semi-enterrés à la Combe du Versoud pour un montant HT des travaux de 19 985 € et peut prétendre à cette aide.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- ✓ NAP : Convention avec l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine »

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2018.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ NAP : Convention avec l'association « USV Basket »

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2018.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « USVBasket » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ Points d'information de la commission Scolaire

ECOLES

Les effectifs des classes pour la rentrée sont les suivants :

73 enfants à la Lambertière dont 6 TPS

130 enfants à Val'Joie

81 enfants à Plampalais

Un exercice PPMS à l'échelle communale est en préparation pour les 3 écoles.

Assemblée générale des amis de l'école le 14/09

CMJ

Les projets se poursuivent avec la préparation des élections et le jury du fleurissement.

- ✓ Points d'information de la commission Culture

Journées du patrimoine les 16 et 16 septembre. Le programme est disponible.

A noter le passage du Ciné-bus place Chaize samedi 15 septembre en matinée.

Le 21 septembre : soirée de clôture de Ciné Danse

Le 5 octobre : apéro lectures dans le cadre du festival Livres à Vous.